

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 février 2008**

Délibération n° 2008-4848

commission principale : **proximité, ressources humaines et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds solidarité eau - Projet pilote d'adduction d'eau potable et assainissement de la ville de Ngomedzap au Cameroun**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Madame Dubost

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 1er février 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 12 février 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Palleja (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Lai, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Séance publique du 11 février 2008**Délibération n° 2008-4848**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Fonds solidarité eau - Projet pilote d'adduction d'eau potable et assainissement de la ville de Ngomedzap au Cameroun**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant 14 au traité d'affermage entre Veolia eau (ex CGE) et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacun, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du sud.

La ville de Ngomedzap, au Cameroun (4 000 habitants), ne disposant pas d'une alimentation en eau suffisante, l'approvisionnement en eau des villageois se fait généralement à partir des sources, situées près des bas fonds en contrebas des villages. Cet état de fait engendre des problèmes de maladies hydriques dues à la mauvaise qualité de l'eau, ainsi que des corvées d'eau pénibles, qui reviennent aux femmes, voire aux enfants au détriment de leur scolarité.

L'association de migrants camerounais Passerelle NGAM est basée à Lyon et a pour objet d'être un médiateur de terrain entre les populations de France, les institutions d'aides internationales et les populations rurales au Cameroun, pour promouvoir des actions pour l'éducation, l'accès à l'eau potable, l'habitat salubre et le développement rural. Elle sollicite le Fonds eau pour réaliser l'adduction d'eau potable et la première phase de l'assainissement de la ville de Ngomedzap, sous la forme d'un chantier école participatif :

- la réalisation d'un réseau de 10 kilomètres alimentant 23 bornes fontaines à deux robinets, 10 branchements de collectivités et 65 branchements privés,
- la réalisation de blocs sanitaires pour 65 familles,
- la mise en place et formation d'une structure locale de gestion de l'eau potable.

Le projet est évalué à un total de 591 075 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 44 000 €.

Lors de sa séance du 29 janvier 2008, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 22 000 €, Veolia eau apportant également 22 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet pilote d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la ville de Ngomedzap au Cameroun.

2° - Décide d'attribuer une subvention de 22 000 €, au titre de l'année 2008, à l'association Passerelle Ngam, dont le siège est situé 6, rue d'Auvergne, 69002 Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de financement à intervenir avec l'association Passerelle Ngam.

3° - La dépense qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention de 22 000 € à l'Association Passerelle Ngam, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 2008 - article 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,